

Levé sismique, gravimétrique, magnétique 2D GrandSPAN de GX Technology Canada Itée (GTX), pour la période de 2014 à 2018 : modification de l'Évaluation environnementale (pour la période 2016-2018) *Réponse aux commentaires du réviseur* (Amec Foster Wheeler, mars 2016)

Commentaire d'ordre général

Fish, Food and Allied Workers-Unifor (FFAW-Unifor)

Nous remercions GTX pour ses réponses aux problèmes que nous avons relevés, mais nous tenons à souligner une fois de plus que les preuves relatives aux effets des activités sismiques sur les espèces de poissons ne font pas l'unanimité et qu'il existe des preuves dans la littérature pour étayer les arguments des deux parties. Ainsi, jusqu'à preuve du contraire, nous avons des inquiétudes quant aux effets des activités sismiques sur les principales pêches commerciales.

De même, l'atténuation de la séparation temporelle de 7 jours/spatiale de 30 km est tout aussi problématique jusqu'à ce que ces effets soient connus. Pour cette raison, nous soulignons une fois de plus qu'aucun chevauchement ne doit se produire entre l'activité sismique et les stations de relevés d'après-saison du crabe des neiges, jusqu'à ce que ces stations soient terminées.

Commentaire précis

Pêches et Océans Canada (MPO)

COMMENTAIRE D'ORIGINE

Section 5.4.1 (d) Surveillance et suivi de l'environnement, page 96 (et éventuellement d'autres parties similaires du Chapitre 5 qui font référence à la surveillance et au suivi de l'environnement) – Le plan de surveillance indiqué et les rapports connexes pourraient/devraient également inclure une surveillance en vue de confirmer le respect/la mise en œuvre des diverses mesures décrites dans l'Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des ondes sismiques en milieu marin et d'autres mesures d'atténuation engagées dans l'EE et dans la modification de l'EE.

Réponse de GXT :

GXT utilise divers outils pour s'assurer que les engagements environnementaux et les mesures d'atténuation (y compris ceux découlant des révisions d'EE) sont communiqués et suivis pendant ses activités.

Par exemple, il incombe tout particulièrement à chaque gestionnaire à bord des organismes de gestion maritimes mettant en œuvre le programme d'atténuation et de surveillance des mammifères et des oiseaux marins (sur chaque navire avec

Levé sismique, gravimétrique, magnétique 2D GrandSPAN de GX Technology Canada Ltée (GTX), pour la période de 2014 à 2018 : modification de l'Évaluation environnementale (pour la période 2016-2018) *Réponse aux commentaires du réviseur* (Amec Foster Wheeler, mars 2016)

un réseau) de s'assurer que toutes les mesures d'atténuation et de surveillance connexes sont en place et de veiller à ce qu'elles soient bien mises en œuvre pendant le levé. Cela comprend la mise en place de veilles avant montée en puissance, des montées en puissance, la surveillance de la zone de sécurité pendant les activités du réseau et des arrêts efficaces si nécessaire. En mer, il incombe également au gestionnaire de s'assurer que les données sur les animaux marins et les oiseaux de mer sont recueillies et enregistrées de manière appropriée et précise et que les rapports et autres communications sont terminés en temps opportun. Cela a été le cas pour tous les anciens levés sismiques marins canadiens de GXT (zones extracôtières de la mer de Beaufort, de la Nouvelle-Écosse et du Labrador).

GXT insiste également grandement sur la mise en place de séances de démarrage avant les levés avec tout le personnel et l'équipage du projet afin que chacun des engagements d'atténuation, des responsabilités et des exigences de conformité soit compris par tous, et que chaque membre connaisse les exigences en matière de surveillance et de rapport actuellement en vigueur. Consultez par exemple la section 5.2.2 du rapport d'EE de GrandSPAN de 2014.

Par ailleurs, les gestionnaires à terre de GXT restent fréquemment en contact avec le personnel en mer (y compris le et vérifier que les différentes mesures d'atténuation et de surveillance soient appliquées). En outre, comme indiqué dans la section 5.4.1 (d) du document de la modification de l'EE, des rapports de surveillance seront transmis chaque semaine aux autorités afin de fournir la preuve de la mise en œuvre et de la conformité tout au long des activités sismiques.

NOUVEAU COMMENTAIRE

Première phrase, 2^e paragraphe, page 12 – « Par exemple, il incombe tout particulièrement à chaque gestionnaire à terre des organismes de gestion maritimes mettant en œuvre le programme d'atténuation et de surveillance des mammifères et des oiseaux marins (sur chaque navire avec un réseau) de s'assurer que toutes les mesures d'atténuation et de surveillance connexes sont en place et de veiller à ce qu'elles soient bien mises en œuvre pendant le levé. »;
ET

Première phrase, 4^e paragraphe, page 12 – « Par ailleurs, les gestionnaires à terre de GXT restent fréquemment en contact avec le personnel en mer (y

Levé sismique, gravimétrique, magnétique 2D GrandSPAN de GX Technology Canada Ltée (GTX), pour la période de 2014 à 2018 : modification de l'Évaluation environnementale (pour la période 2016-2018) *Réponse aux commentaires du réviseur* (Amec Foster Wheeler, mars 2016)

compris le et vérifier que les différentes mesures d'atténuation et de surveillance soient appliquées. »

La formulation des phrases susmentionnées ci-dessus semble maladroite et doit être précisée/ corrigée.